

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 décembre 2017

Président : Daniel VIGNARD

Présents : Daniel VIGNARD – Marie-Claude OVISTE – Richard SIMMINI - Daniel COINTY - Brigitte KLEIN - Gilles GARNIER - Michèle DUCROUX – Corinne SEVE – Guillaume PORTHE - Jean-Pierre BREVET - Stéphanie CHAUVOT

Excusés ayant donné pouvoir : Caroline BOURGEOIS– RIOU a donné pouvoir à Richard SIMMINI

Jean-Marc RIGAUDIE a donné pouvoir à Brigitte KLEIN

Excusée : Chrystelle GONNARD-BOSDEVEIX

Secrétaire de séance : Michèle DUCROUX

La séance est ouverte à 20h30, après une présentation du plan de désherbage communal, élaboré avec la MFR de l'Ouest Lyonnais. Une réunion publique d'information sera organisée le 23 mars 2018.

- **Secrétaire de Séance** : Michèle DUCROUX est désignée secrétaire de séance.

- **Monsieur le MAIRE** propose d'ajouter deux sujets urgents à l'ordre du jour :
 - L'évaluation des charges transférées à la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée suite au transfert de la compétence GEMAPI.
 - Attribution des lots dans le cadre du MAPA, marché public de travaux pour la réalisation du restaurant scolaire.

L'ajout de ces deux sujets est adopté à l'unanimité.

- **Compte Rendu de la séance du précédent Conseil** :

Les membres du Conseil municipal adoptent à l'unanimité le compte rendu de la séance du conseil municipal du 9 novembre 2017.

Compte rendu des réunions des instances intercommunales :

- Richard SIMMINI fait un compte rendu du Conseil communautaire du 27 novembre 2017, les sujets suivants ont été abordés :
 - Dispositif d'aides économiques par la CCDSV dans le cadre de la loi NOTRE en convention avec la Région.
 - Vente d'un terrain du Technoparc Saône Vallée à la société ALCYON.
 - Expropriation du terrain Jarlat du Parc d'activités de Trévoux.
 - Avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des locaux de l'office de tourisme dans l'Hôtel Pierre et Anne de Bourbon à Trévoux.
 - Avis sur le PLUH du Grand Lyon en tant que Communauté de communes limitrophe.
 - Transport : convention avec le SYTRAL.

- Gilles GARNIER rapporte les sujets abordés lors de l'assemblée générale du SIEP :
 - Groupement de commandes avec la CCDSV pour des travaux à Trévoux.
 - Décision modificative du budget.
 - Indemnité de conseil au trésorier.

- Un point est fait sur l'affermage à (de la ou à la ?) Nantaise des eaux services, lequel ne donne pas toute satisfaction.
- Point sur les travaux en cours.

• **Présentation des décisions financières prises par M. Le Maire en septembre 2017:**

Libellé de la dépense	Fournisseur	Montant (TTC)
Travaux d'égagages complémentaires	Barbolat	6 984, 00 € TTC
Curage de fossés : Chemin de Champ Marguerite...	Trans-Bennes Chaume	3 144, 00 € TTC
Ordinateur portable secrétariat Général	XEFI	1 243, 67 € TTC
Budget Commerce Hôtel Carpe Diem		
Réparation toiture « écurie »	Serra	1 893, 60 € TTC
Réfection toiture « PMR »	Serra	10 850, 52 € TTC

• **Présentation des Déclarations d'Intention d'Aliéner :**

M. le Maire informe le conseil de la décision prise en matière de droit de préemption urbain. Deux demandes ont été présentées, le droit de préemption n'a pas été exercé.

• **Points de l'ordre du jour faisant l'objet d'une délibération :**

1. Evaluation des charges transférées à la Communauté de communes Dombes Saône Vallée suite au transfert de la compétence GEMAPI :

L'arrêté du 14 décembre 2015 du Préfet de l'Ain a pris acte du transfert de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations à la Communauté de communes Dombes Saône Vallée en lieu et place des communes. Lors de la précédente évaluation du transfert de charges en 2016, la commune de Villeneuve n'a pas fait état des charges liées au transfert de la compétence GEMAPI. Ces charges sont exposées avec retard par la Commune et doivent être intégrées aux évaluations faites pour les autres communes en 2016.

Ainsi, conformément au code général des impôts (article 1609 nonies C-IV), une évaluation des charges transférées à l'occasion de ces transferts de compétence a été réalisée par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées créée au sein de la Communauté de communes.

Celle-ci s'est réunie le 12 octobre 2017 et a établi un rapport proposant une évaluation de ces charges. Ce rapport doit être approuvé à la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte cette délibération à l'unanimité.

2. Décision modificative n° 4 du budget principal

Monsieur le Maire explique que cette année le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain a modifié le mode de calcul de la cotisation des communes. En effet afin de prendre en compte le développement de la compétence liée aux communications électroniques, une quotité a été ajoutée à la cotisation, pour un montant de 3€ par habitant. Il convient de noter que la consommation d'énergie a augmenté en 2016, ce qui influe également sur la contribution au SIEA qui s'élève cette année à 21 906 €.

Il convient de rajouter des crédits à l'article 65541 afin de ne pas grever les autres articles du

chapitre 65. Afin de financer cette augmentation de crédits en dépense, il est proposé de réduire l'enveloppe prévue au chapitre 012 (charges de personnel), article 6411 (personnel titulaire), celui-ci étant excédentaire en cette fin d'exercice.

Monsieur le Maire propose donc d'enregistrer les ajustements budgétaires prévus dans le tableau ci-dessous :

Article budgétaire	Section investissement		Section de fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
012 – 6411 Rémunération personnel titulaire	-	-	- 5 400 €	
65 – 65541 Contributions aux établissements publics de territoire				5 400 €
Totaux	-	-	- 5 400 €	5 400 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte cette délibération à l'unanimité.

3. Délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux Potables

Le Conseil Municipal,

- Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la commune,
- VU la demande, présenté par courriel le 22 novembre 2017, de M. Richard SIMMINI, conseiller délégué, souhaitant se retirer de cette délégation,

DESIGNE

Délégués titulaires : Gilles GARNIER – Jean-Pierre BREVET

Délégué suppléants : Marie-Claude OVISTE – Stéphanie CHAUVOT

4. Délégués au Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et Traitement d'Ordures Ménagères :

Le Conseil Municipal,

- VU la demande, présenté par courriel le 22 novembre 2017, de M. Richard SIMMINI, conseiller délégué, souhaitant se retirer de cette délégation,

DESIGNE

Délégués titulaires : Daniel VIGNARD – Daniel COINTY

Délégués suppléants : Gilles GARNIER – Marie-Claude OVISTE

5. Construction d'un restaurant scolaire – Demande de subvention auprès du Conseil Régional :

Le Maire rappelle à l'assemblée, que celle-ci a délibéré en mai 2016 pour valider le projet de construction d'un restaurant scolaire et l'autoriser à entreprendre toute démarche afin de solliciter des subventions dans le but de financer ce projet qui était alors évalué à environ 620 000 € TTC.

Un dossier a notamment été déposé auprès des services du Conseil Régional dans le cadre du dispositif « contrat ambition région ».

Par courrier en date du 21 novembre 2017 les services du Conseil Régional ont accusé réception de notre dossier de demande de subvention jugé complet le 19 juin 2017.

Par courriel en date du 30 novembre 2017 ces services requièrent une nouvelle délibération précisant les éléments suivants :

- Evaluation du montant de l'opération au moment de la demande de subvention : 578 000 € HT de travaux et 52 000 € HT de maîtrise d'œuvre et prestations d'ingénierie diverses
- Soutien attendu de la Région : 100 000 €
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017 opération : 235 articles : 21312 et 2031

Il est proposé au conseil municipal de délibérer afin d'acter ces nouveaux éléments et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de soutien financier pour ce dossier, auprès du Conseil Régional, pour un montant de 100 000 €. Le Conseil adopte cette délibération à l'unanimité.

6. Marché à procédure adaptée (MAPA) – Travaux de création d'une salle de restauration et d'une cuisine à Savigneux :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la consultation pour la construction du restaurant scolaire a fait l'objet d'une publication dans le journal : « La voix de l'Ain » du 27 octobre, couplé avec une plateforme de dématérialisation des marchés publics, accessible depuis le site internet du journal. La date limite de remise des offres était fixée au 23 novembre 2017 à 11h. Les travaux ont été découpés en 9 lots.

44 Offres ont été déposées, dont plus de la moitié de manière dématérialisée.

La commission « marchés », s'est réunie pour proposer l'analyse des offres suivantes, selon les critères définis dans le règlement de consultation, à savoir : le prix des prestations (60%) et la valeur technique (40%). La commission propose d'attribuer les lots comme suit :

Lot	Dénomination	Entreprises retenues	Montant de l'offre retenue HT
1	Terrassement VRD Espaces-verts	Guillermin	96 871, 00 €
2	Gros œuvre	Bourdon	87 875, 50 €
3	Charpente et ossature bois – Couverture	Piguet	65 390, 76 €
4	Étanchéité végétalisée	Dazy	15 709, 38 €
5	Menuiseries extérieures et intérieures bois	Chevillon	79 326, 89 €
6	Plâtrerie – Peinture – Faux plafonds	GPR	41 205, 15 €
7	Carrelages – Faïences	Fontaine SARL	22 124, 50 €
8	Electricité	Arelec	26 908, 68 €
9	Chauffage, ventilation, plomberie	Brachet Comtet	58 900, 00 €
Total Travaux			494 311.86 € HT

Soit un montant total de travaux TTC s'élevant à 593 174, 23 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le choix des entreprises.

• **Travaux en cours et réceptionnés :**

- Les travaux de rénovation des toitures du Carpe Diem sont en cours.
- Dans le cadre du plan de désherbage des devis pour les acquisitions de matériel ont été présentés :
 - Un porte outil MONDO à 6 060 € HT (non subventionnable),
 - Une brosse de désherbage à 1 940 € HT (subventionnable),
 - Une houe maraichère avec lame à 365 € HT (subventionnable),
 - Un jeu de pic bêche manuel pour 122,50 € HT (subventionnable),

- Un Désherbeur thermique RIPAGREEN pour 2 330 € HT (subventionnable),
Le conseil ACCEPTE à l'unanimité les devis de la SARL FINAS Motoculture pour un montant de 10 816,50 € HT.
 - Il a été présenté au Conseil municipal l'éventualité de changer de logiciel métier (comptabilité, paie, état civil...); le principe est validé par le Conseil Municipal.
 - Le conseil départemental étudie des solutions pour l'accessibilité des 2 arrêts de bus de la Commune, ce qui nécessitera d'en déplacer un. Les travaux seront pris en charge par le Département.
- **Points divers :**
- Les vœux de la municipalité se dérouleront le vendredi 5 janvier à 18h30
 - Le projet de diaporama qui sera diffusé aux vœux est présenté.

La prochaine réunion du Conseil est prévue jeudi 11 janvier 2018 à 20h30.

La séance est levée à 23h00.